

DECISION DE LA PRESIDENTE PAR DELEGATION

Attribution des marchés pour les « travaux de réhabilitation et d'extension de l'Espace Garnier à Argentonnay »

Décision D-2026-180

La Présidente de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;

Vu le Code de la Commande publique relatif aux marchés publics, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et R. 2123-1 2° relatifs à la procédure adaptée ouverte ;

Vu la délibération DEL-CC-2026-101 du Conseil communautaire du 14 avril 2026 par laquelle il a été donné délégation à la Présidente de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 23/02/2026 (Profil acheteur et BOAMP) concernant le marché n°2026 02 MAP3 pour les lots 1 à 15 ;

Considérant l'estimatif des travaux d'un montant de 1 384 900.00 € HT ;

Considérant que la concurrence a correctement joué ;

PREAMBULE

À la suite de l'avis d'appel public à concurrence du marché n°2026 02 MAP3, en procédure adaptée concernant les « travaux de réhabilitation et d'extension de l'Espace Garnier à Argentonnay »,

Pour le lot 1 : 1 pli complet reçu puis analysé.

Pour le lot 2 : 4 plis complets reçus puis analysés.

Pour le lot 3 : 2 plis complets reçus puis analysés.

Pour le lot 4 : 5 plis reçus (4 analysés et 1 déclaré irrégulier)

Pour le lot 5 : 3 plis complets reçus puis analysés.

Pour le lot 6 : 5 plis complets reçus puis analysés.

Pour le lot 7 : 3 plis complets reçus puis analysés.

Pour le lot 8 : 3 plis complets reçus puis analysés.

Pour le lot 9 : 3 plis complets reçus puis analysés.

Pour le lot 10 : 3 plis complets reçus puis analysés.

Pour le lot 11 : 5 plis reçus (4 analysés et 1 déclaré irrégulier)

Pour le lot 12 : 8 plis complets reçus puis analysés.

Pour le lot 13 : 8 plis complets reçus puis analysés.

Pour le lot 14 : 3 plis complets reçus puis analysés.

Pour le lot 15 : 3 plis complets reçus puis analysés.

DECIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer les marchés n° 2026 02 MAP3 concernant les « travaux de réhabilitation et d'extension de l'Espace Garnier à Argentonnay » comme suit :

Lots	Attributaires	Montant HT	Montant TTC
1- Terrassement – VRD – Aménagements extérieurs	SARL FFPF-TP 14 rue Louis Bordier 79700 LOUBLANDE SIRET: 994 755 734 00013	70 000.00 € HT	84 000.00€ TTC
2- Gros œuvre	SAS DELAUNAY 6, rue Louis Raimbault - Le Pin en Mauges 49110 BEAUPREAU EN MAUGES SIRET: 399 640 515 00025	192 930.65 € HT	231 516.78 € TTC
3-Ravalement	SAS DELAUNAY 6, rue Louis Raimbault - Le Pin en Mauges 49110 BEAUPREAU EN MAUGES SIRET: 399 640 515 00025	45 104.00 € HT	54 124.80 € TTC
4-Charpente – Ossature - Bardage bois	SAS CONSTRUCTION MILLET BOIS (CMB) ZI de la Poterie - 27, rue de Lattre 79700 MAULEON SIRET: 410 473 144 00013	Offre de base : 184 000.00 € HT PSE 02 : 3 273.75 € HT	Offre de base : 220 800.00 € TTC PSE 02 : 3 928.50 € TTC
5- Couverture tuiles et aluminium	Alain COUTANT COUVERTURE SAS ZI de la Poterie - BP 04 79700 MAULEON SIRET: 450 902 408 00027	136 785.06 € HT	164 142.07 € TTC
6- Métallerie	SAS AVCG MERAND 9, rue Eiffel - ZI de la Bergerie 49280 LA SEGUINIÈRE SIRET: 479 777 559 00028	27 912.00 € HT	33 494.40 € TTC
7- Menuiseries extérieures	SARL SMCC ZEI La Reverdière - Saint Maurice la Fougereuse 79150 SAINT MAURICE ETUSSON SIRET: 422 274 647 00029	73 372.00 € HT	88 046.40 € TTC
8- Menuiseries intérieures bois - Agencement	SARL MENUISERIE GIRARD 43, rue du Colombier 79200 LE TALLUD SIRET: 488 464 678 00025	83 389.69 € HT	100 067.63 € TTC
9- Cloisons sèches – Plafonds plaques de plâtre	SAS SONISO 10, rue de la Blanchardière 49300 CHOLET SIRET: 534 960 836 00037	129 000.00 € HT	154 800.00 € TTC
10- Plafonds suspendus	SAS REVS'PLAFONDS 51, rue des Taillées 79180 CHAURAY SIRET: 822 361 390 00021	34 910.95 € HT	41 893.14 € TTC
11 – Revêtements de sols carrelage - Faïence	SARL FAUCHEREAU CARRELAGES 7, allée de la Pépinière - BP 142 79303 BRESSUIRE cedex SIRET: 452 031 669 00024	28 035.04 € HT	33 642.05 € TTC

12 – Revêtements de sols souples	SARL JOBARD PEINTURE ET SOLS 2, rue Jean Monnet - LA VERRIE 85130 CHANVERRIE SIRET: 393 034 889 00013	27 751.25 € HT	33 301.50 € TTC
13 – Peinture – Nettoyage	SAS PAILLAT NORBERT 76, rue François de Chabot 49360 YZERNAY SIRET: 491 467 981 00016	29 986.50 € HT	35 983.80 € TTC
14 – Electricité	SAS MICHEL BOISSINOT 32, rue de la Poterie 79700 MAULEON SIRET: 492 582 721 00014	98 950.00 € HT	118 740.00 € TTC
15 – Plomberie sanitaire – Chauffage - Ventilation	SAS MICHEL BOISSINOT 32, rue de la Poterie 79700 MAULEON SIRET: 492 582 721 00014	239 950.00 € HT	287 940.00 € TTC

ARTICLE 3 : D'imputer les dépenses sur les budgets concernés.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, et à Monsieur le trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le **30 JUIN 2026**

**La Présidente,
Madame Emmanuelle MENARD**



Transmis en préfecture le **30 JUIN 2026**

Notifié ou publié le **- 1 JUIL. 2026**

La Présidente,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire
l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de
deux mois
à compter de la présente notification/ou
publication.

